

# Stratégie départementale de transition énergétique des Landes 2021-2030



**TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE**  
*Agissons ensemble*

**LANDES**  
Terre des possibles

## Synthèse

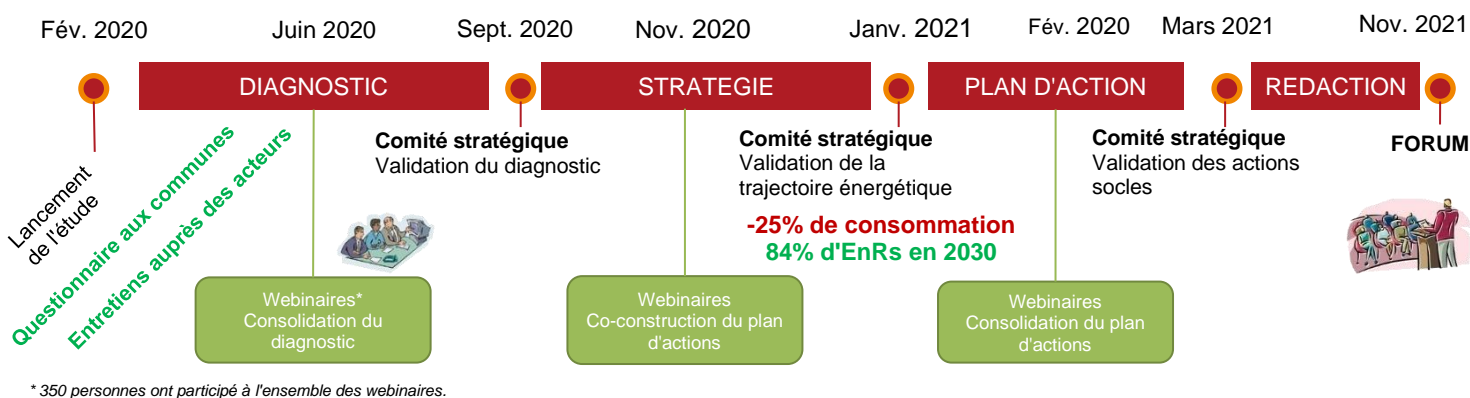
# Quels objectifs ?

Le Conseil départemental des Landes, l'Etat et l'ADEME se sont engagés dans l'élaboration d'une stratégie départementale de transition énergétique. Cette stratégie est co-construite avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, chambres consulaires, CAPEB, FFB, industries...) et en cohérence avec l'ensemble des démarches déjà engagées sur le territoire. Elle fixe un cap pour réduire les consommations énergétiques (actions de sobriété et d'efficacité énergétique) du territoire et développer de manière raisonnée les énergies renouvelables.

Un plan d'actions a été construit autour de 3 axes : la sobriété et la maîtrise de l'énergie ; le développement des énergies renouvelables ; l'animation et le pilotage de la stratégie avec les objectifs suivants qui doivent permettre d'atteindre une autonomie énergétique en 2033 :

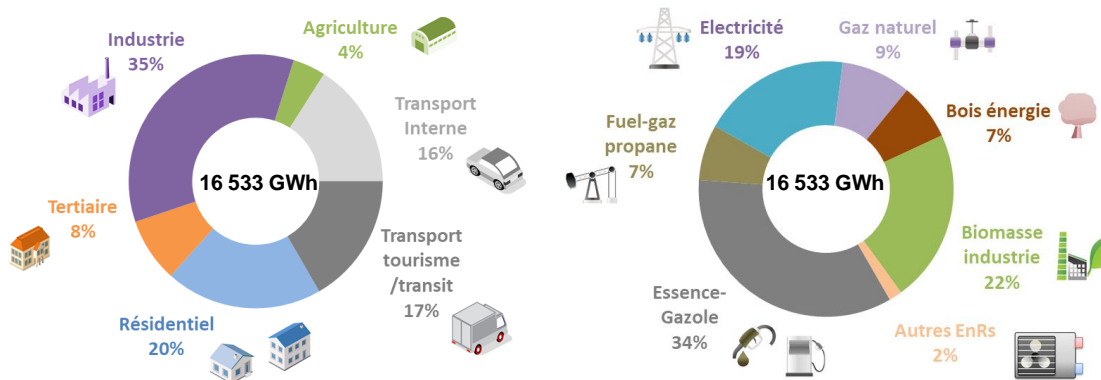
- réduire la consommation énergétique du territoire de 25 % à horizon 2030 ;
- couvrir les besoins énergétiques par les énergies renouvelables à hauteur de 84 % en 2030.

## La démarche participative



\* 350 personnes ont participé à l'ensemble des webinaires.

## Les consommations du territoire



**16 533 GWh**

Consommation totale du territoire en 2017.

## De quoi parle-t-on ?

Les consommations d'énergies sont présentées en consommation finale d'énergie, c'est-à-dire la quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final. La consommation finale énergétique peut se répartir entre les secteurs consommateurs (transports, industrie, agriculture et résidentiel-tertiaire), mais aussi par type d'énergie consommée ou encore par usage (électricité, chaleur, transport).

Les graphiques ci-dessus présentent la répartition de l'énergie finale sur le territoire suivant les secteurs et l'énergie. L'utilisation de la biomasse dans l'industrie, représentant la majeure partie des énergies renouvelables, est une des spécificités du département des Landes.

**41%**

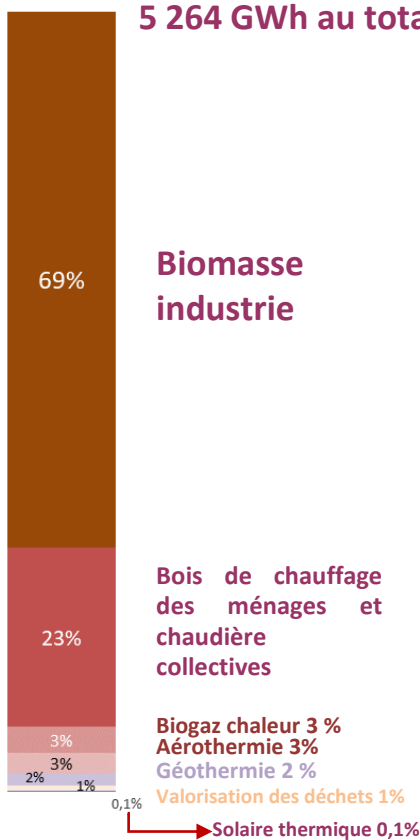
La dépendance du territoire aux énergies fossiles sans tenir compte des consommations du transport en transit (tourisme, camion). (France : 60%)

# La production et consommation d'énergie locale renouvelable

## Production de chaleur renouvelable

84% des EnRs

5 264 GWh au total



La majeure partie de la production d'EnRs thermique provient de la biomasse industrie (combustion des déchets renouvelables des industries : papetiers, scierie, etc.) et du bois de chauffage des ménages.

La production de chaleur renouvelable est beaucoup plus importante que la production d'électricité renouvelable, permettant au territoire de couvrir 67 % de ses consommations de chaleur dépassant ainsi l'objectif que s'est fixé la France d'atteindre 38 % de couverture des besoins de chaleur par les énergies renouvelables.

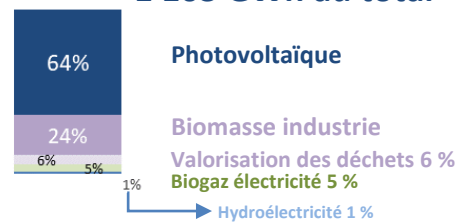
## Production d'électricité renouvelable

16% des EnRs

La production d'électricité renouvelable a fortement augmenté ces dernières années avec le développement du photovoltaïque et notamment des centrales au sol. Cette énergie est ainsi devenue la première devant la valorisation de la biomasse en électricité (cogénération). Le département des Landes est par ailleurs le deuxième au plan national pour la production photovoltaïque.

La part d'électricité renouvelable atteint 36 % de la consommation totale d'électricité, ce qui place le département en très bonne position au regard des objectifs en 2030.



1 103 GWh au total



Sources : AREC, ODRE, AFPAC, AXENNE

6 367 GWh

Production d'énergies renouvelables locales en 2019.

	 Couverture des besoins de chaleur	 Couverture des besoins d'électricité	Couverture globale des consommations par les EnRs
Landes à fin 2019	67%	36%	39%
Objectifs 2030 (loi énergie-climat)	38%	40%	33%

39%

Part de la production d'énergies renouvelables locales sur la consommation totale.

## Qu'appelle-t-on énergies renouvelables ?

Ce sont les énergies solaire, géothermique, hydraulique, houlomotrice, marémotrice, éolienne et aérothermique ainsi que l'énergie issue de la biomasse. Dans les énergies renouvelables, sont également englobés les flux de déchets organiques de l'activité économique qui peuvent donner lieu à une valorisation énergétique : déchets de l'agriculture et de l'exploitation forestière, part fermentescible des déchets industriels et des ordures ménagères.

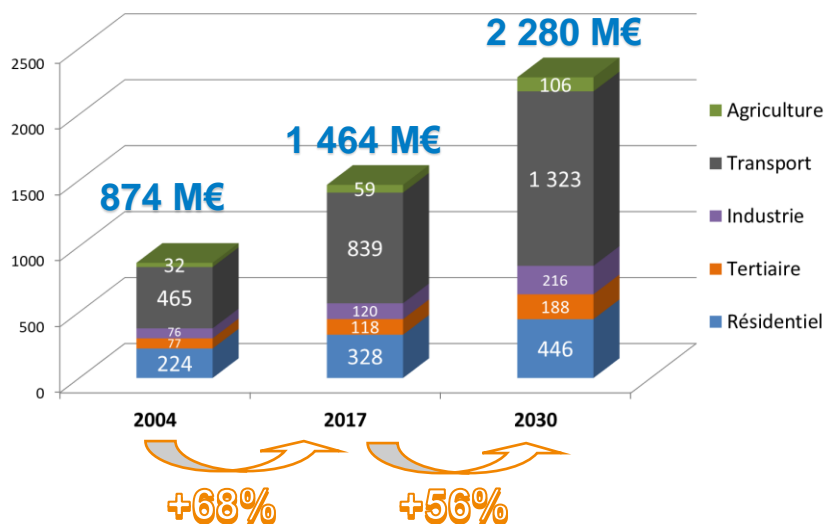
Les énergies de récupération comprennent toutes les sources de chaleur perdue qui peuvent être valorisées (eaux usées, air vicié, incinération des ordures ménagères, sites et procédés industriels, etc.).

Finalement il est souvent question d'énergies renouvelables et de récupération (EnRs&R).

# Les données économiques

## La facture énergétique du territoire

La facture énergétique du territoire est élaborée sur la base du coût moyen par type d'énergie et par acteur. Cette facture énergétique territoriale reflète la consommation interne du territoire. Les consommations de transport du transit des camions pour les livraisons hors du territoire et du tourisme (essentiellement sur l'autoroute) ne sont pas comptabilisées, ne s'agissant pas d'une dépense du territoire. Pour les trois années considérées, elle est présentée à consommation constante (à valeur de 2017) pour refléter son évolution.



**1 464 M€**

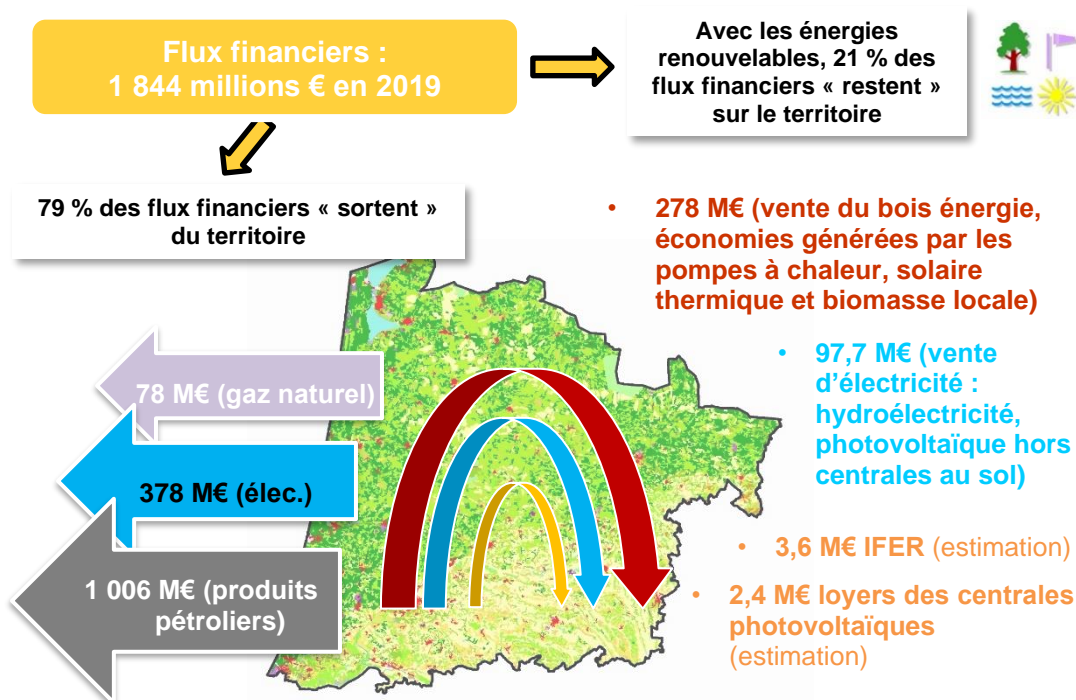
La facture énergétique du territoire en 2017.

**+ 56%**

Augmentation de la facture énergétique du territoire entre 2017 et 2030 à consommation constante.

## Les flux financiers sur le territoire

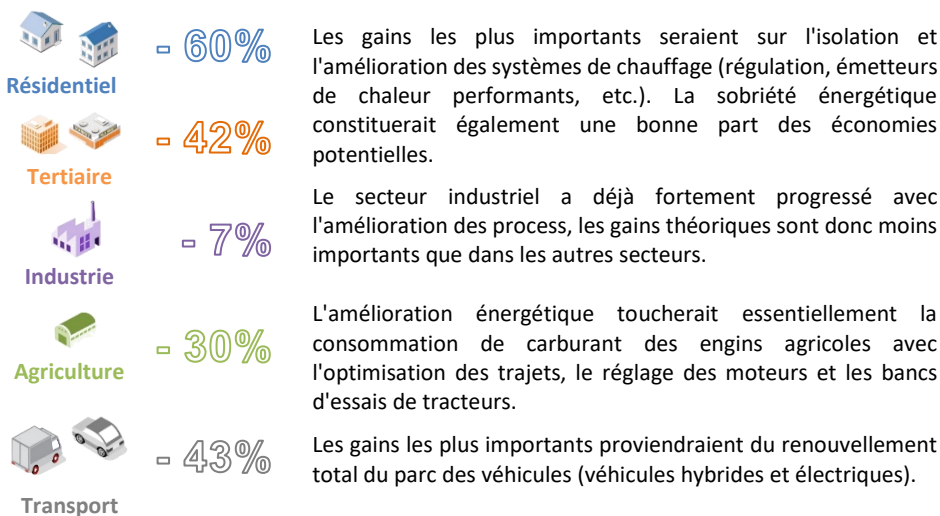
Les flux financiers sur le territoire proposent une vision complémentaire à la facture énergétique. Ils tiennent compte des retombées économiques avec les économies générées par les énergies renouvelables thermiques (valorisation de la biomasse dans l'industrie, géothermie, aérothermie y compris la vente du bois énergie que l'on considère locale), les factures éditées par les acteurs du territoire dans le cadre de l'obligation d'achat (photovoltaïque) et enfin des taxes : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) qui sont reversées aux collectivités et au Département. Les flux financiers générés par les développeurs privés qui exploitent les centrales photovoltaïques au sol ne sont pas comptabilisés dans ce schéma.



# Les potentiels théoriques en 2030

Dans le but de se fixer des objectifs atteignables de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables, il est utile de connaître les potentiels maximums sans tenir compte de la capacité financière des maîtres d'ouvrages et de la dynamique du territoire. Cette étape clef est déterminante pour élaborer un scénario ambitieux en prenant en compte les effets des politiques publiques et les dynamiques déjà présentes dans les différents EPCI. Les objectifs sont d'engager l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire dans une dynamique commune et d'envisager les moyens et les outils pour y parvenir.

## Les potentiels théoriques de réduction des consommations d'énergie en 2030



### Note méthodologique

- ◆ Les potentiels d'économies d'énergie théoriques sont calculés avec un déploiement total de toutes les mesures de sobriété et de maîtrise de l'énergie (isolation, appareils performants, process industriels optimisés, renouvellement de tout le parc automobile, etc.). Ce sont donc des **chiffres théoriques** mais ils permettent d'entrevoir les marges de manœuvre dans les différents secteurs et pour les différentes catégories d'actions.
- ◆ Les potentiels théoriques d'EnRs&R représentent toutes les installations sur les bâtiments neufs et existants que l'on pourrait réaliser à l'horizon 2030 en tenant compte des contraintes inhérentes à chaque filière (patrimoine culturel, environnement, risques naturels, etc.). Les potentiels sur les filières décentralisées (unité de méthanisation, parc éolien, centrale photovoltaïque au sol) sont également étudiés au regard des gisements et des sites susceptibles d'accueillir ces équipements.

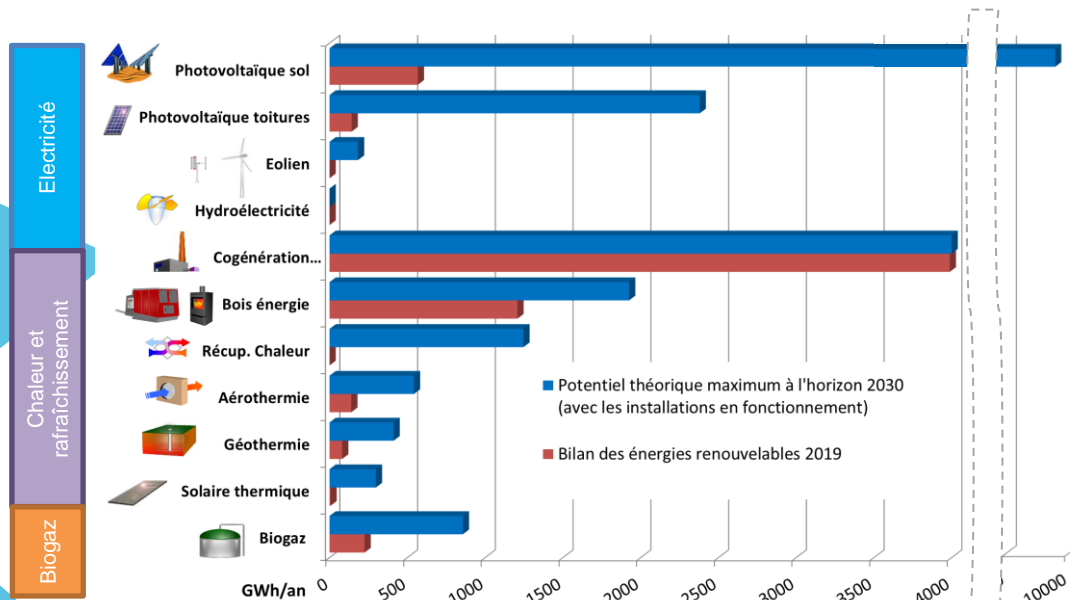
## Les potentiels d'EnRs & R théoriques en 2030

**-33%**

Réduction théorique de la consommation d'énergie en 2030 sans tenir compte des nouvelles constructions.

Le diagnostic réalisé a mis en évidence le potentiel théorique maximum pour les différentes EnRs&R présentes sur le territoire. Le graphique suivant présente les gisements disponibles par filière. Ce potentiel théorique sert de référentiel pour la définition des scénarios et des trajectoires par filières.

Les potentiels théoriques sont intéressants puisqu'ils permettent de constater la marge de manœuvre sur chaque filière par rapport à la situation à fin 2018. Ainsi, on constate que la quasi-totalité des filières, mis à part le bois énergie, est exploitée à moins de 2% des potentiels théoriques.



Sources : Axenne

**6%**

Exploitation actuelle des potentiels théoriques d'énergies renouvelables



# La trajectoire énergétique

**-25%**

Réduction de la consommation d'énergie en 2030 dans le scénario volontariste.

**84%**

Part d'énergie renouvelable locale sur la consommation totale en 2030.

**920 M€**

Flux financier qui reste sur le territoire en 2030 (376M€ en 2017).

## Prospective énergétique à l'horizon 2030

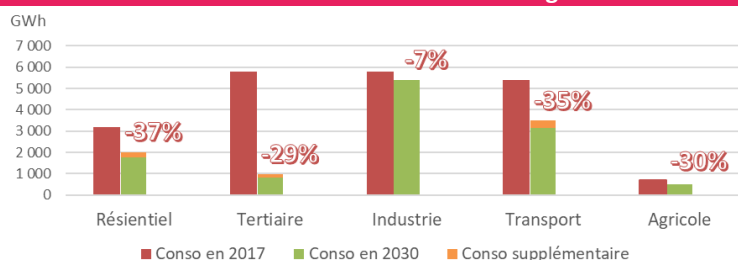
Un travail d'analyse des données, consolidé par des échanges avec les acteurs et les partenaires du territoire a permis d'établir la **prospective énergétique du territoire à l'horizon 2030**.

Cette projection prend en compte les effets des politiques publiques menées sur l'efficacité énergétique (OPAH, actions des PCAET, sensibilisation...), le rythme de construction et l'évolution des déplacements.

Deux scénarios énergétiques ont ainsi été présentés lors du comité stratégique de janvier 2020 :

- Le premier scénario, dit tendanciel, se basant sur les politiques publiques d'accompagnement à la rénovation en cours, qu'elles soient locales ou nationales, ainsi que sur certains projets de production d'EnR&R en réflexion. Celui-ci aboutit à une baisse des consommations énergétiques du territoire estimée à -5 % à horizon 2030 et à un taux de couverture en EnR&R de 49 % en 2030.
- Le second scénario, dit volontariste, comprenant davantage d'actions sur l'efficacité énergétique et de projets sur la production d'EnR&R, conduit à une baisse des consommations de -25 % à horizon 2030 et à un taux de couverture en EnR&R de 84 % en 2030.

Scénario volontariste de maîtrise de l'énergie en 2030

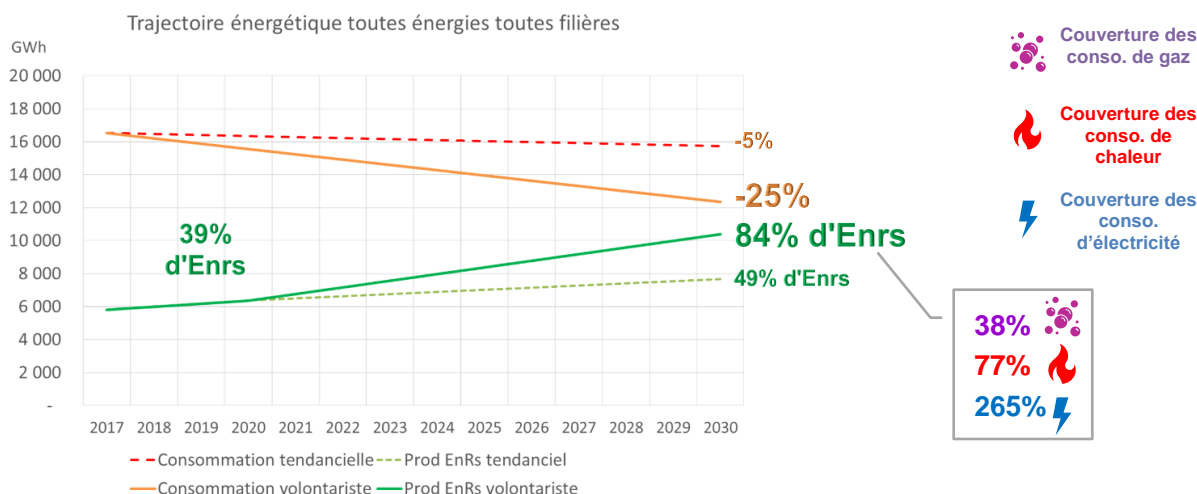


## Une trajectoire énergétique volontariste

Le Comité Stratégique a acté la trajectoire volontariste le 18 janvier 2021.

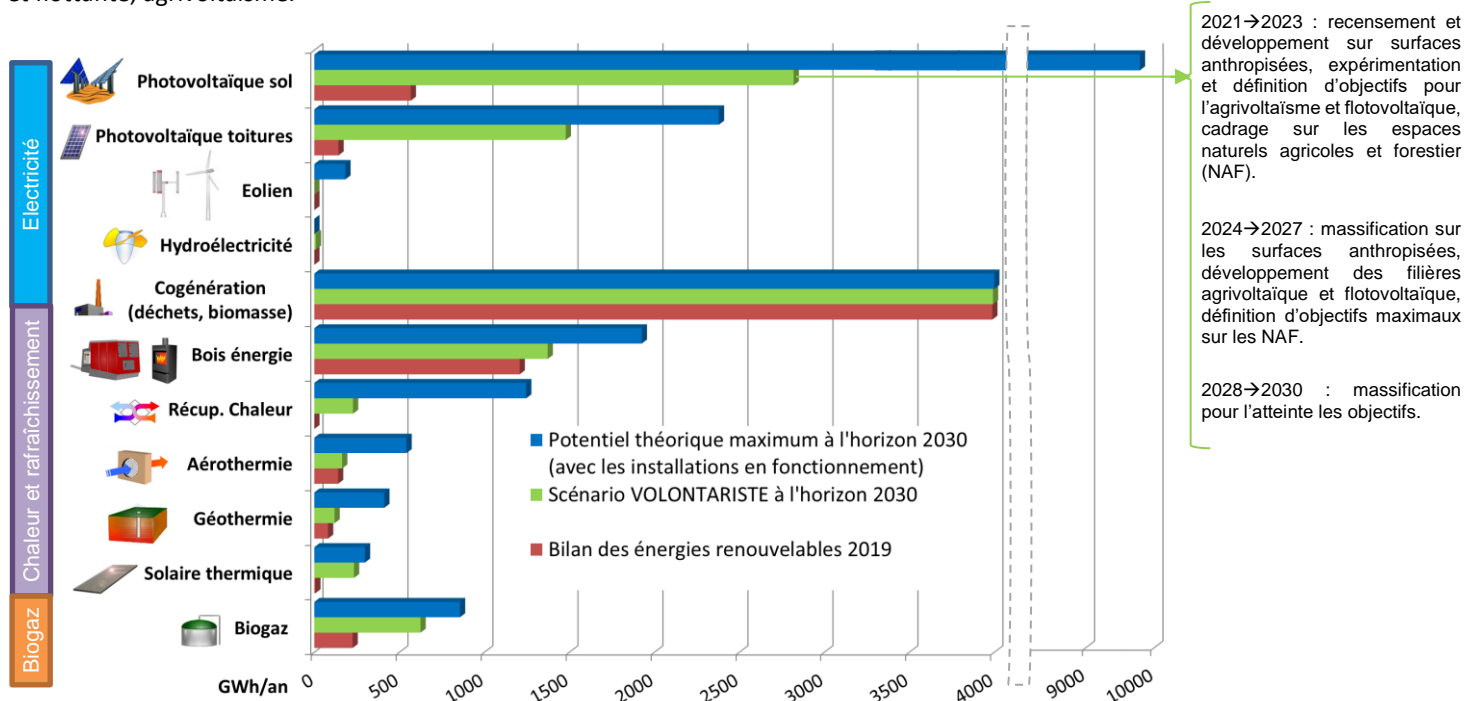
Le scénario volontariste est ambitieux et implique la réalisation de nombreux projets qui sont actuellement à différents niveaux de maturité. A titre d'exemple, il comprend :

- le lancement d'une opération de massification des rénovations : 9 000 maisons/an, 2 700 appartements/an et 2 200 bâtiments tertiaires publics,
- l'accompagnement de 200 industriels par an pour la réduction des consommations d'énergie
- la réalisation du plan départemental de la mobilité,
- les aides financières pour + 350 GWh de projets d'EnRs thermiques collectifs en 2030,
- l'animation, la communication et la concrétisation d'outils pour favoriser les chaufferies bois collectives, les installations géothermiques sur sondes verticales et les projets de méthanisation,
- le développement de la chaleur fatale dans l'industrie pour atteindre +200 GWh en 2030,
- l'accompagnement de tous les projets photovoltaïques sur toiture (+ 1300 GWh/an), au sol (+ 2300 GWh/an) et sur les toitures agricoles (+ 300 GWh/an) en 2030.



# Les potentiels d'EnRs & R et la production en 2030

La production d'énergies renouvelables et de récupération doit être multipliée par 4 en 2030 dans le scénario volontariste. Le bois énergie, la récupération de chaleur et la géothermie sont plébiscitées conformément aux ressources du territoire et aux objectifs de la région Nouvelle-Aquitaine. La production d'électricité est orientée principalement vers le photovoltaïque avec une diversification des projets : toitures, ombrières, centrale au sol et flottante, agrivoltaïsme.

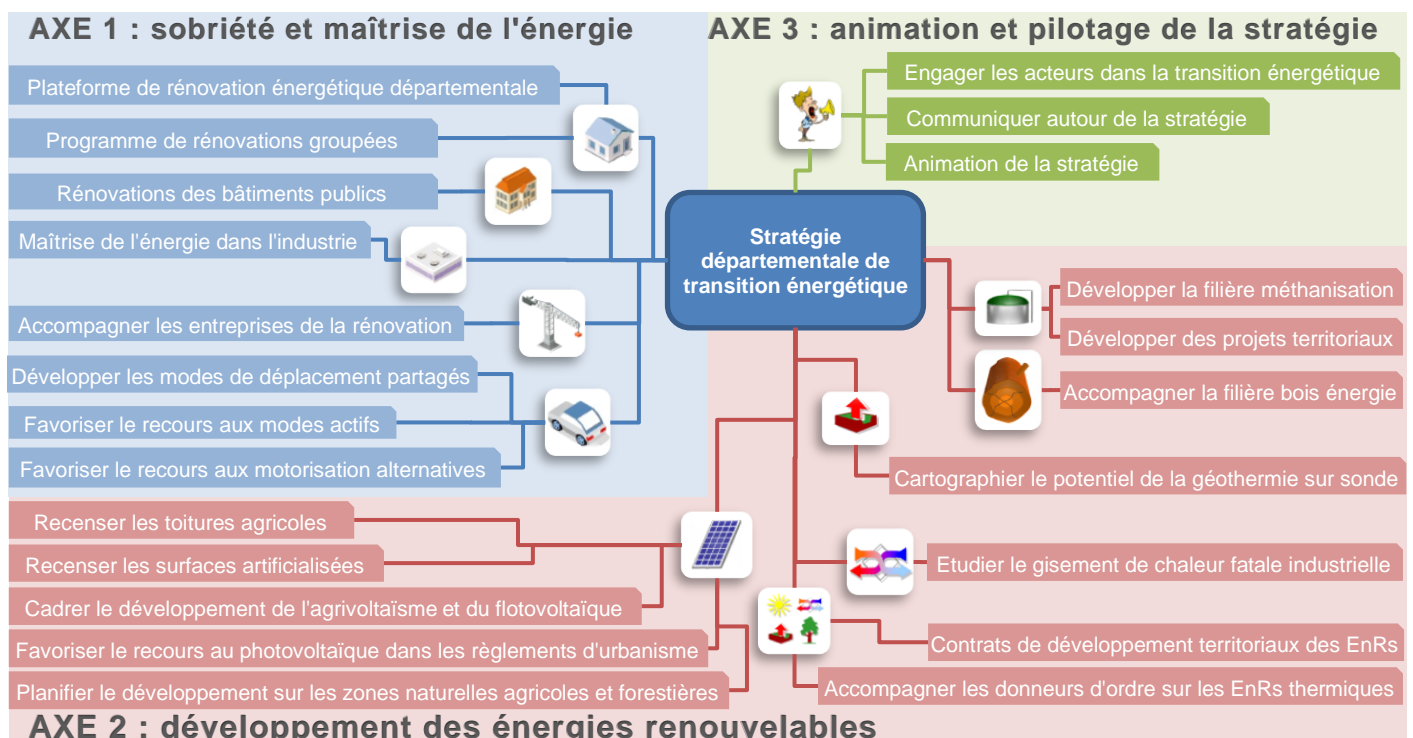


## Un engagement de l'ensemble des acteurs du territoire

La stratégie départementale de transition énergétique s'est construite autour de 3 axes :

- AXE 1 : Sobriété et maîtrise de l'énergie.
- AXE 2 : Développement des énergies renouvelables.
- AXE 3 : Animation et pilotage de la stratégie.

La déclinaison de ses axes stratégiques au cours des ateliers a permis d'identifier des actions à mettre en œuvre par l'ensemble des acteurs du département. 25 fiches actions ont été rédigées, 9 tiennent compte des actions déjà menées par les acteurs du territoire et permettent d'accroître la dynamique existante, 16 fiches ont pour vocation de lancer une dynamique sur certaines filières énergies renouvelables actuellement délaissées ou de promouvoir la communication, d'impliquer les donneurs d'ordre et d'animer la démarche à l'échelle du département.



Département des Landes  
Direction de l'Environnement  
23, rue Victor-Hugo  
40 025 Mont-de-Marsan cedex  
Tél : 05 58 05 40 40  
Mél : [environnement@landes.fr](mailto:environnement@landes.fr)



Les Landes, le Département